

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Regard éthique sur la maîtrise des choix de vie

Bert, Catherine

Published in:
Les Politiques Sociales

Publication date:
2011

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Bert, C 2011, 'Regard éthique sur la maîtrise des choix de vie', *Les Politiques Sociales*, Numéro 3-4, p. 4-10.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Regard éthique sur la maîtrise des choix de vie

Catherine Bert

Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, Belgique

L'autonomie individuelle représente, aujourd'hui, une valeur forte défendue par divers grands textes et déclarations internationaux. La maîtrise des choix de vie en constitue un aspect particulier. On considère en effet qu'un individu majeur doué de raison doit pouvoir bénéficier de la capacité d'orienter son existence et de s'investir dans des projets porteurs de sens et épanouissants. C'est à ce titre que l'autonomie contribue à rendre effective la dignité de la personne.

Et pourtant plus de quinze ans après la Déclaration de Beijing (1), force est de constater que la précarité – précarité au sens large du terme et non pas seulement au sens économique – des femmes reste un obstacle majeur à l'acquisition de cette capacité. Des progrès ont certes été réalisés un peu partout dans le monde. Mais les inégalités entre femmes et hommes subsistent; inégalités auxquelles il est difficile de remédier parce qu'elles ne sont pas toujours aisément identifiables. Bien que divers outils de mesure permettent d'évaluer, voire de quantifier les progrès, certains aspects des relations femmes/hommes échappent aux analyses (Moghadam/Senftova, 2005). Les informations sur la dynamique interne des foyers (répartition des revenus, négociation en matière de relation sexuelle, etc.) sont par exemple lacunaires et imprécises.

Il n'est sans doute pas anodin que le manque d'information et donc de possibilité d'évaluation de l'autonomie individuelle concerne davantage la cellule familiale plutôt que des domaines tels que l'acti-

tivité professionnelle ou la participation à la vie politique. Afin de mieux comprendre les enjeux liés à ce manque d'informations, il semble utile de s'interroger sur le(s) sens attribué(s) à l'autonomie.

1. Ce que Beijing a changé...

La Déclaration de Beijing et le programme d'action du même nom mettent en exergue un nouveau paramètre d'évaluation du bien-être des femmes: le pouvoir d'action. La nouveauté tient dans la volonté de renforcer la capacité des femmes d'agir et de faire des choix. Comme le soulignent Moghadam et Senftova, le message de la Déclaration de Beijing vise l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de l'existence. Ces auteures définissent l'égalité citoyenne des femmes comme « le processus complexe d'accession des femmes à une pleine participation à la vie civile, politique, sociale et économique et à l'exercice des droits correspondants » (Moghadam/Senftova, 2005, p.426). La lutte pour l'égalité des rapports femmes/hommes s'inspire ainsi d'une nouvelle logique participative: le "bottom up" (2). Il s'agit de donner voix aux femmes afin qu'elles puissent d'une part s'approprier les moyens de lutter contre la domination dont elles font l'objet et d'autre part développer des capacités d'élaborer des perspectives de vie épanouissantes. Le bottom up renforce une approche constructive des revendications politiques. Ces dernières ne sont plus uniquement conçues par les intellectuelles et les politiques. Les actrices concernées sont mobilisées par des enjeux locaux avant de s'engager pour des causes nationales ou internationales. Cette logique d'action représente un intérêt non négligeable dans la lutte pour l'égalité. Les femmes ne sont plus considérées comme un groupe monolithique et homogène. On tient compte de la diversité des rapports de pouvoir qui génèrent les inégalités dont elles sont victimes.

La déclaration de Beijing élargit les perspectives de lutte contre les discriminations en proposant d'autres moyens d'action que le nivellement à un seuil d'égalité, trop souvent abstrait. Ces moyens d'action intègrent une compréhension sexo-spécifique des problèmes de société. Le principe 15 de la déclaration précise notamment que « l'égalité des droits, des chances et de l'accès aux ressources, le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les femmes et les hommes sont essentiels à leur bien-être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement

de la démocratie ». Plus concrètement donc, la participation des femmes implique la reconnaissance et le soutien de leurs capacités au sein de la vie sociale, économique et politique, mais aussi de la vie familiale. Un lien se tisse entre les revendications d'égalité dans la sphère familiale et dans la sphère politique. Ce lien n'est pas toujours considéré comme une évidence. Il est bien souvent occulté par des revendications qui concernent avant tout l'égalité dans les domaines économiques et politiques. C'est notamment grâce aux travaux de Moller Okin que les questions de justice ont été transposées dans la sphère familiale. En effet, Moller Okin a déconstruit le postulat de la théorie rawlsienne selon lequel la famille, relevant de la sphère privée, est une institution juste (Moller Okin, 2008).

L'élargissement des perspectives de lutte s'ouvre ainsi à une compréhension nuancée des problèmes d'inégalités entre femmes et hommes. Ce mode de compréhension associe les questions de développement humain (les capacités), de développement économique ainsi que les questions relatives aux droits et libertés individuels.

2. Forme(s) d'autonomie(s)

Dans la déclaration de Beijing, le processus d'autonomisation des femmes se présente comme un moyen d'action pour tendre vers des rapports plus justes entre les deux sexes. L'autonomisation s'inscrit tant dans le registre des droits et libertés individuels que dans les sphères de développement économique et humain. Cependant en toile de fond du processus, la notion même d'autonomie peut évoquer des contenus variables. Chaque signification particulière de l'autonomie renvoie à des enjeux politiques et éthiques différents. Pour évoquer ces enjeux, on distingue ici sommairement l'autonomie individuelle et l'autonomie relationnelle.

2. 1. L'autonomie individuelle

Dans l'histoire de la pensée occidentale, Kant apparaît incontestablement comme le penseur de l'autonomie morale (Schneewind, 2001). Celle-ci désigne la capacité d'un individu, doué de raison, de juger et de décider par lui-même des orientations de son existence. L'individu réalise des choix justifiés par des normes qu'il s'impose et qui ont une valeur universelle. La raison, en effet, permet à chacun de concevoir ce qui doit être fait dans une perspective universelle de respect de l'humain, celle de l'impératif catégorique.

Selon la conception kantienne, l'autonomie ne traduit pas une forme de liberté négative qui reviendrait à agir indépendamment de toute contrainte et de toute autorité. Elle désigne plus précisément la possibilité de choisir et d'agir selon la norme qui détermine la dignité humaine et qui invite à se détacher des circonstances particulières de l'intuition et des passions. L'autonomie est, chez Kant, indissociable de la dignité. Elle est la garantie de cette dignité, entendue comme le respect de la spécificité de l'humain. Et à ce titre, le respect de la dignité est nécessaire au maintien de l'autonomie.

La conception kantienne de l'autonomie développe une visée émancipatrice que l'on retrouve dans le processus d'autonomisation soutenu par la déclaration de Beijing. La théorie de Kant propose les conditions de possibilité morale d'une vie libre qui échappe à toute soumission aliénante ou à tout rapport de domination. La norme morale n'est pas aliénante dans la mesure où elle confirme l'humain dans sa dignité.

Diverses critiques ont été adressées à cette conception de l'autonomie et à son évolution vers un principe quasi absolu de droit à l'autodétermination. Ainsi pour certaines théories féministes (3), il semble peu réaliste aujourd'hui de considérer le sujet rationnel et universel autrement que comme une fiction morale. Ce sujet autorise certes une visée émancipatrice mais il occulte une double réalité: la vulnérabilité humaine et la dimension intrinsèquement relationnelle de chaque existence. Dans une histoire de vie, on expérimente la fragilité avant d'éprouver l'autonomie et le libre choix. La dignité de l'être humain ne peut être respectée si l'on omet de reconnaître sa part de vulnérabilité, de finitude. En outre, les choix individuels s'inscrivent dans une dimension temporelle et intersubjective. Autrui est source, pour reprendre les termes de J. Butler (Butler, 2007) d'« opacité », voire d'incohérence, dans mon récit et dans mes choix. Je ne peux entièrement justifier mes choix et mes actes au départ de ma propre raison. Ceux-ci s'intègrent dans une dimension interpersonnelle, sociale et historique.

2. 2. L'autonomie relationnelle

Cette approche ne rejette pas radicalement la conception kantienne et sa visée émancipatrice. Elle complexifie et nuance l'autonomie en tant que valeur et principe. L'autonomie relationnelle vise à intégrer la dimension intersubjective de l'humain dans son fondement.

Ainsi selon Nedelsky (1989), l'autonomie ne peut se développer que dans une perspective interpersonnelle. Elle n'a de réalité effective que dans un cadre social et relationnel qui rend possibles les relations humaines. Le développement de l'humain est à ce prix. Chaque individu acquiert la maîtrise de ses choix de vie dans un contexte relationnel favorable à sa croissance et à son plein épanouissement. Le postulat de cette interprétation de l'autonomie est que chacun dépend d'autrui et des structures sociales pour élaborer un système de valeurs. Les normes universelles ne s'imposent pas à la raison. Les choix particuliers s'élaborent et se construisent sur la base de valeurs collectives, mais aussi en fonction de circonstances de vie spécifiques.

L'analyse féministe souligne que cette dimension relationnelle est structurée par des rapports de pouvoir. Ces derniers influencent la manière dont la capacité critique est mobilisée et exercée. En effet, les conditions de possibilité de l'émancipation sont liées à un processus de socialisation qui peut aussi contribuer à intérioriser et à reproduire la domination. Ainsi que l'illustre la notion de préférence adaptative, le contexte relationnel influence la capacité d'exercer un examen critique sur ses conditions d'existence. « (...) un contexte de conditions injustes déformant les choix des gens et même ce qu'ils souhaitent pour leur propre vie » (Nussbaum, 2008, p.169).

La conception féministe de l'autonomie relationnelle insiste sur la nécessité de penser l'individu comme un être rationnel mais aussi comme un être éprouvant des émotions, du désir, comme un être imaginant, ressentant et incarné. Cette approche permet notamment de mieux comprendre ce qui empêche, dans un contexte intersubjectif particulier, l'estime de soi nécessaire pour s'engager dans un projet de vie épanouissant. Mackenzie (Mackenzie, 2000) indique que les obstacles au plein exercice de l'autonomie peuvent s'exercer à différents niveaux. Il s'agit en premier lieu des processus de formation de nos croyances, en deuxième lieu, du développement de nos compétences et en troisième lieu, de la conception et des choix d'orientation d'existence. Cette analyse, assez fine, des conditions de possibilités d'une autonomie effective n'est pas sans lien avec l'idée de résilience (4) sur le plan personnel et sur le plan intersubjectif.

3. Pour une maîtrise décentrée

L'idéal absolu d'autonomie pourrait-il à son tour devenir source d'aliénation? Cette question, certes provocante, pointe la limite du concept d'autonomie individuelle. En tant que principes absolus, l'autonomie et la maîtrise des choix impliquent des renoncements qui les affaiblissent dans le chef d'autrui. L'exemple du peintre Gauguin, repris par Friedman (Friedman, 2000), en est une illustration. Gauguin prend la décision à un moment de son existence de quitter son épouse, ses enfants et son emploi, pour se consacrer entièrement à sa passion et à son art. Ce choix de vie traduit le respect de ses propres intérêts au détriment, fort probablement, de ceux de son épouse et de ses enfants. En matière d'autonomie, ce qui est considéré comme avantage pour certains peut en réalité porter des préjudices considérables à d'autres. Les analyses féministes ont suffisamment montré que l'autonomie individuelle se construit encore souvent au détriment des femmes, des enfants ou des personnes âgées.

Il faut néanmoins bien admettre que la maîtrise des choix de vie s'exerce rarement sur un plan strictement individuel. Différents éléments tels que la réussite sociale et/ou le souci des proches interviennent de manière plus ou moins déterminante dans les choix d'existence. En est-on pour autant moins autonome? La question mérite réflexion et invite au débat. Car si la déclaration de Beijing indique que le développement humain et a fortiori le développement économique sont sources de bien-être et de dignité s'ils s'élaborent au départ de valeurs qui soutiennent des relations intersubjectives justes, il est utile que chacune et chacun puissent s'exprimer et partager sur la conception du juste. Selon la logique du bottom up, on ne peut imposer à la sphère familiale des critères de justice élaborés à un autre niveau. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un travail de réappropriation qui concerne au moins dans un premier temps les deux parents.

Notes

- (1) Il s'agit du texte déclaratif adopté par l'Organisation des Nations Unies, lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, le 17 octobre 1995. Pour accéder au texte en ligne : <http://www.aidh.org/Femme/pekin.htm>

- (2) Le “bottom up” s’oppose au “top down”. Ce dernier vise plutôt à imposer d’en haut un modèle de développement conçu par d’autres acteurs que les citoyens réellement concernés.
- (3) Pour une synthèse des critiques, voir notamment Mackenzie C., Stoljar N., 2000, pp.5-12.
- (4) Voir l’article d’Ivanna Patton.

Bibliographie

- BUTLER J., 2007, *Le récit de soi*, trad. Ambroise B. et Aucouturier V., Paris, PUF.
- FRIEDMAN M., 2000, “Autonomy, Social Disruption, and Women”, in MACKENZIE C., STOLJAR N., Eds, *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency and the Social Self*, New York, Oxford University Press, pp.33-51.
- MACKENZIE C., 2000, “Imagining Oneself Otherwise”, in MACKENZIE C., STOLJAR N., Eds, *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency and the Social Self*, New York, Oxford University Press, pp.124-144.
- MACKENZIE C., STOLJAR N., Eds, 2000, *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency and the Social Self*, New York, Oxford University Press
- MOGHADAM V. M., SENFTOVA L., 2005, “Mesurer l’autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel”, *Revue internationale des sciences sociales*, 2, n°184, pp.423-449
- MOLLER OKIN S., 2008, *Justice, genre et famille*, trad. Thiaw-Po-Une L., Paris, Flammarion,
- NEDELSKY J., 1989, “Reconceiving Autonomy: Sources, Thoughts and Possibilities”, *Yale Journal of Law and Feminism*, vol. 1, 7, pp.7-36.
- NUSSBAUM M.C., 2008, *Femmes et développement humain. L’approche des capacités*, trad. Chaplain C., Paris, éd. Des femmes - Antoinette Fouque.
- SCHNEEWIND J.B., 2001, *L’invention de l’autonomie. Une histoire de la philosophie morale moderne*, trad. Cléro J.P., Dauzat P.E, Meziani-Laval E., Paris, Gallimard.